



## NÉGOCIATIONS SNCF

**A la suite de la Commission Mixte Paritaire consacrée à l'aménagement du temps de travail, la Direction de la SNCF a réuni, pendant 3 jours, les organisations syndicales représentatives sur le même sujet.**

Ces deux réunions démasquent la stratégie commune du Gouvernement, du Patronat et de la Direction SNCF : imposer la dégradation des conditions de vie et de travail et favoriser la concurrence.

### MOBILISONS-NOUS POUR L'AVENIR DES CHEMINOTS ET DU FERROVIAIRE

L'attitude de la Direction de la SNCF, lors de la négociation de l'aménagement du temps de travail, démontre sa volonté d'imposer aux cheminots une flexibilité plus importante dans l'objectif de supprimer de l'emploi.

En introduction, la Direction, qui a noté la forte mobilisation des cheminots les 09 et 31 mars et le 26 avril 2016, indique renoncer à réduire les repos (RP, RU, RM, RQ) acquis lors de la mise en œuvre de l'accord 35 heures signé par la CGT.

Cette position justifie, selon elle, des contreparties contraires aux revendications portées par toutes les organisations syndicales (compensation en repos des contraintes du travail de nuit, en horaires décalés, le dimanche ou les repos hors résidence en contrepartie, limitation des Grandes Périodes de Travail ...).

### Coups de canif dans le RH0077

De plus, elle réclame des reculs sur les garanties préservant la santé et la qualité de vie et de travail des cheminots :

- augmentation du temps de travail effectif maximal sur une journée ;
- une réglementation aménagée en fonction de l'activité (Fret, Infra Circulation, équipement voyageurs ...) ;
- remise en cause du 19h/6h pour les roulants (réduction de l'encadrement des repos) ;
- prises de service délocalisées pour l'équipement (jusqu'à 40 minutes de trajet qui ne comptent pas pour temps de travail) ;
- augmentation du temps de l'amplitude de travail dans certains postes d'aiguillage (afin de les fermer la nuit)
- Convention de forfait-jours pour l'encadrement non soumis à tableau de service (sans calcul des heures réellement travaillées) afin de masquer les heures supplémentaires.

La Direction demande aux organisations syndicales de négocier la mise en place de la dégradation de nos conditions de vie et de travail. **La CGT ne négociera aucun recul et exige les améliorations contenues dans la base revendicative commune.**



## **Un déséquilibre privé/public persistant et menaçant l'avenir**

En fin de réunion, la Direction confirme que la négociation de la branche ferroviaire est aujourd'hui neutralisée par le mandat patronal (avec l'accord de la Direction SNCF).

La CGT analyse les différentes propositions patronales et SNCF :

- dégradations pour tous les cheminots SNCF et de droit privé ;
- accentuation de l'écart entre entreprises ferroviaires privées et la SNCF avec l'introduction de nombreuses dérogations pour les employeurs privés.

Le fil conducteur de la Direction et du Gouvernement est la réduction drastique de l'emploi, l'abandon de nombreux trafics ferroviaires, la poursuite de la sous-traitance, et de la stratégie de filialisation de la SNCF.

La mobilisation s'impose pour débloquer les négociations sur la CCN de branche et conquérir la reconnaissance des contraintes liées à l'exercice de nos métiers. Ensemble gagnons un service public ferroviaire de qualité et sûr.

**Le préavis reconductible des mercredis et jeudis de chaque semaine doit nous permettre l'atteinte de ces objectifs.**

**LES CHEMINOTS VALENT MIEUX QUE ÇA,  
IMPOSONS LE PROGRÈS POUR TOUS !**

